

CHARTRE SALARIALE



DIMENSION SPORTIVE ET CULTURELLE (SECTEUR QUÉBEC)

Dimension
SPORTIVE CULTURELLE

Cette charte salariale a pour but d'uniformiser les salaires et les bonifications alloués à l'ensemble de nos animateurs. Les montants inscrits ainsi que les modalités seront respectés, sans exception. Cependant, nous avons un droit de regard sur tous les montants versés. Cela signifie qu'en cas de doute, nous nous réservons la possibilité de valider votre expérience, gérer vos achats et vérifier vos distances parcourues. Cette charte salariale peut être modifiée sans aucun avis de notre part.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Durée de 90 minutes et moins
Avec ou sans gestion de diner

- ☐ Salaire de base général : 30\$ / cours
- ☐ Salaire de base (cirque, danse, cheerleading, cuisine) : 35\$/ cours
- ☐ Salaire aide-animateur : 25\$ / cours *
- *puisque'il s'agit d'un rôle d'aide, les primes pour l'expérience ne sont pas admissibles.*
- ☐ 3e session à votre actif au sein de DSC : + 5\$ / cours
- ☐ 5 ans d'expérience en continue : + 5\$ / cours

ACTIVITÉS SPORADIQUES

Journée pédagogique/Activité en classe

- ☐ 1re heure : Salaire de base
- ☐ Heures suivantes : 20\$ / heure

GARDIENS AVERTIS

- ☐ Parascolaire : Salaire de base : 35\$/ cours
- ☐ Deux demies-journées : 225\$ / mandat
- ☐ Une journée intensive : 175\$ / journée



DISTANCE À PARCOURIR

- ☐ + de 25 km (aller seulement) = prime de 10\$ / cours
- ☐ + de 45 km (aller seulement) = prime de 20\$ / cours
- ☐ VOUS devez nous transmettre vos distances avant le 1er versement du contrat (voir tableau des versements). Après, le tout sera refusé.
- ☐ Nous nous réservons de contre vérifier les distances que vous nous soumettez.

MATÉRIEL

- ☐ Arts plastiques / Éveil artistique / Scrapbooking : 5\$/cours
- ☐ Cuisine : 10\$ à 20\$/cours, selon le nombre d'enfants (remboursement suite à la réception de vos factures originales)
- ☐ Pour toute autre demande particulière, veuillez nous en faire part AVANT et nous analyserons vos besoins



RETARD/ ABSENCE / PÉNALITÉ

- ☐ Retard de moins de 15 minutes : Pénalité de 20\$ à votre contrat
- ☐ Retard de plus de 15 minutes : Le cours sera repris à la fin de la session et ce, à vos frais
- ☐ Absence injustifiée: Le cours sera reporté à la fin de la session et ce, à vos frais
- ☐ Absence injustifiée : Si vous ne pouvez pas effectuer les appels aux parents, 20\$/cours sera imputée à votre contrat
- ☐ En cas de maladie, nous nous réservons le droit d'exiger un billet du médecin afin de valider votre absence
- ☐ En cas d'abandon en cours de session, des pénalités sont applicables (jusqu'à 15% de la valeur de votre contrat)

CAS PARTICULIER

- ☐ Déplacement lors d'une journée pédagogique :
Le congé était planifié à votre horaire mais vous vous présentez quand même : vous ne serez pas payé car il s'agit de votre erreur.
- ☐ Déplacement lors d'une journée pédagogique flottante :
Aucun dédommagement car il est de VOTRE responsabilité de vérifier ces congés avec l'école
- ☐ En cas d'erreur de notre part sur vos listes:
Nous bonifierons votre contrat pour compenser votre déplacement.



BONUS

- ☐ Référence et embauche du candidat : 50\$*

*Le nouvel employé doit nous fournir au minimum 4 disponibilités/semaine et accepter 2 mandats d'animation

POUR NOUS JOINDRE : DIMENSION SPORTIVE ET CULTURELLE (SECTEUR Qc)

2652 route des Rivières, Lévis, QC, G6K 1J6 / Téléphone : 418-265-8853 / Télécopieur : 418-836-0243
Courriel : info@dimensionsportive.com / Site web : www.dimensionsportive.com